

de l'action coordonnée que le Canada cherche à favoriser entre les institutions spécialisées de l'ONU afin d'assurer la concentration des efforts et, partant, d'obtenir de meilleurs résultats. Une autre initiative opportune de l'UNESCO consistera à aider les États membres à organiser des séminaires régionaux sur l'éducation des adultes en leur fournissant de la documentation, en leur préparant des programmes d'études et en leur procurant des services d'experts.

Parmi les changements récents d'ordre administratif, le plus important est la décision de tenir les conférences générales tous les deux ans au lieu de chaque année afin qu'on ait plus de temps entre les conférences pour mettre à exécution les projets adoptés et en apprécier le progrès. L'admission à l'UNESCO de la république fédérale d'Allemagne, du Japon, des royaumes du Laos et du Cambodge ainsi que du Viet-Nam porte le nombre total des États membres à 64.

La liaison directe entre le gouvernement canadien et l'UNESCO est assurée par le ministère des Affaires extérieures. La participation canadienne comprend le travail des délégations du Canada aux conférences générales, l'administration au Canada des bourses d'études et de recherches de l'UNESCO, l'envoi de délégués du Canada aux séminaires internationaux tenus sous les auspices de l'UNESCO, l'aide à l'organisation de séminaires au Canada et la distribution des publications de l'UNESCO aux associations et institutions d'éducation intéressées.

Depuis que le Canada a signé le document officiel de son admission à l'UNESCO, il a appuyé plusieurs mesures destinées à permettre à l'Organisation d'accomplir son œuvre de façon sérieuse et pratique et a mis à sa disposition de l'argent, du temps et des spécialistes. Outre sa contribution annuelle régulière (\$319,022 en 1952), le Canada a fourni en 1947 au Conseil canadien pour la reconstruction par l'UNESCO la somme de \$200,000 pour l'achat de matériel "aux fins d'œuvres de relèvement dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture". C'était le début d'une heureuse collaboration entre le gouvernement canadien et quelque 30 associations bénévoles qui se sont conjuguées pour établir une institution spécialisée (CCRU) appelée à aider au relèvement de la culture et de l'éducation.

Un appel commun du CCRU et du Conseil national du Comité d'appel des Nations Unies en faveur des enfants a valu au CCRU de la part du public canadien une somme additionnelle de \$939,250 pour l'avancement de son programme d'œuvres de relèvement dans le domaine de l'éducation, programme qui comprenait l'organisation d'une collecte de livres au Canada au bénéfice d'universités étrangères, la distribution de matériel essentiel aux artistes de pays étrangers et la venue au Canada d'étudiants étrangers grâce à des bourses d'études. Un certain nombre d'octrois en espèces, au montant de \$190,186, ont été accordés par le CCRU à diverses institutions canadiennes et étrangères s'occupant du relèvement de l'éducation.

En résumé, le Canada a cherché à maintenir bien équilibré sa contribution à l'UNESCO. L'aide accordée à l'activité de l'UNESCO est considérée comme partie essentielle de l'apport canadien au programme général de paix, de bien-être et de sécurité des Nations Unies.